

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**  

---

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-09-01-01 - Approuvée**

**8.9. CYBER BIBLIOTHEQUE : PROGRAMMATION 2022-2023**

Le programme, ayant pour thématique « les Arts », se résume ainsi :

**Expositions**

- Clin d'œil à René Maltête
- Histoires d'eau
- A tire d'ailes
- Ouessant
- Poète ferrailleur
- Art en boîte la chambre de Van Gogh
- découvertes sonores PHILémoi « sculpteurs sonores du Voyage »

**Ateliers avec l'école**

- livres animés et artistiques, valise spécifique rentrée et citoyenneté, l'art photographique « imaginaire de Brocéliande », création d'abécédaire photographique
- Mois du film documentaire
- Films, lectures de Noël, cartes Noël pop up à la manière de Matisse
- Tapis à histoires sur les couleurs: les émotions,
- Festivité Nationale, Nuits de la lecture
- Printemps des poètes
- Fête de la Certaines animations sont étendues au tout public.

**Les ateliers à la bibliothèque :**

- Mercredis (enfants) : 13h30/15h
- Samedi(ados/adultes) : 1 fois par mois
- Occasionnels démo avec intervenants de Landeh'talents
- Vacances scolaires avec le service Jeunesse de Lamballe Terre et Mer
- Club de lecture : 1 fois par mois

**Partenariat Familles rurales :**

- Sapin collectif
- Intervention sur les ateliers

**DELIBERATION N° 2022-09-01-02 - approuvée**

**5.7 EVOLUTION DU MODE D'EXERCICE de la COMPETENCE NUMERIQUE de LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – COMMISSION COMMUNALE**

La compétence numérique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au niveau de Lamballe terre et Mer doit évoluer d'un mode de régie à une politique communautaire de soutien à l'échelle du territoire avec les objectifs suivants :

- Mailler le territoire en points numériques (municipaux, associatifs...)
- Stimuler l'initiative publique et associative sous la forme d'un Appel à

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

---

- Manifestation d'Intérêt (mandature)
- Inciter/soutenir les points numériques.

La compétence s'oriente vers le soutien financier de projets des communes autour des objectifs ci-dessus.

Considérant que l'espace cyber-bibliothèque, au-delà de ses missions initiales, remplit des missions d'espace de vie sociale, le Conseil Municipal décide de conforter l'espace cyberbibliothèque, espace de vie sociale, avec notamment un point d'accueil numérique de proximité pour tous les publics, et d'expérimenter des temps et ateliers d'animation numériques. Il décide de travailler ce projet numérique en partenariat avec, notamment, la Fédération Familles Rurales en y associant l'association locale.

**DELIBERATION N° 2022-09-01-08 - approuvée**

**9.1 SALLE OMNISPORT - FAISABILITE DE TRAVAUX**

Suite au diagnostic conseil relatif aux problèmes de condensation à la salle omnisport, effectué par le cabinet d'ingénierie, le Conseil, considérant que les solutions 2 (estimation de 40000 €) et 3 (estimation de 485 000 € HT) sont à étudier dans le cadre d'une programmation budgétaire, retient la solution N°1 : extraction simple flux : Ventilation avec un extracteur asservi à un détecteur de présence ou un commutateur manuel avec mise en place de pièges à son pour atténuer les niveaux sonores et grilles d'air neuf à dépression au niveau des murs. Estimation de 9000 € HT.

**DELIBERATION N° 2022-09-01-09- approuvée**

**3.1 REMPLACEMENT DU PORCHE à l'ENTREE du COMPLEXE SPORTIF et de LOISIRS**

Suite au sinistre sur le porche à l'entrée du complexe sportif et de loisirs, le conseil municipal décide de poser deux barrières amovibles identiques à celles posées rue des Dames, complétées d'une jardinière pour plantes aromatiques destinées au restaurant scolaire pour un montant estimatif de 964.63 € HT.

**DELIBERATION N° 2022-09-01-10 - approuvée**

**8.8 - PLANTATIONS - PROGRAMME SPORT LOISIRS ET CONVIVIALITE**

Le projet Sport Loisirs et Convivialité prévoit la réalisation de plantations mellifères, pour la capture du carbone, et la création d'ilots de fraîcheur au niveau des espaces de convivialité. Le Conseil décide l'acquisition de plantations et de paillage tissé 100% bio, pour un montant estimatif de 1014.62 € HT.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

---

**DELIBERATION N° 2022-09-01-11 - approuvée**

**8.8 - TRAVAUX ESPACES VERTS – PROGRAMME D'AMENAGEMENTS DE TERRAINS et de PLANTATIONS**

Le Conseil décide la poursuite du programme visant à :

- réduire l'entretien des espaces publics, notamment la taille de haies
- redonner de la vie au sol de certains espaces plantés,
- réduire la consommation d'eau liée à l'arrosage d'été,
- redonner de la perméabilité aux sols,
- prendre en compte la sécurité routière et la sécurité des piétons dans les espaces publics accompagnant les voiries,

par la suppression de haies, de certains bacs à fleurs qui demandent de l'arrosage, la replantation en pleine terre, la poursuite de la transformation des espaces situés rue de Péminier (angle de la rue des Hortensias), rue du Joncheray (entre la mairie et la boulangerie) avec des plantes vivaces, du gazon et du minéral et l'aménagement de l'espace devant la mairie avec une base de plants pluriannuels complétée chaque année par quelques plants annuels.

**DELIBERATION N° 2022-09-01-12 - approuvée**

**3.1 ACQUISITION D'UN NOUVEAU DEFIBRILLATEUR**

Le défibrillateur actuel ayant plus de dix ans, la société en charge de la maintenance ne l'assurant plus, le dispositif de chauffage et de ventilation étant défectueux, le Conseil décide de passer commande d'un nouveau défibrillateur auprès de la société Sano&Pharm, mieux disante, pour un montant de 1423.75 € HT et une maintenance de 170 € HT (passage chaque année y compris la fourniture des consommables arrivant à péremption).

**DELIBERATION N° 2022-09-01-13 - approuvée**

**9.1 - ECONOMIES D'ENERGIE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

En raison des hausses annoncées des factures d'électricité, la sobriété énergétique doit être associée aux équipements communaux et à leur utilisation.

Le conseil municipal décide de commander au Syndicat Départemental de l'Energie deux notes d'opportunité relatives à l'énergie solaire sur la mairie et la salle des fêtes, pour un montant de 300 € par bâtiment. Il fixe le principe que les associations, pour leurs activités régulières nécessitant une salle chauffée, doivent adapter le nombre de participants à la salle polyvalente, la maison du temps libre ou l'Espace Jules Avril. La question de la sobriété énergétique avec les associations sera abordée lors de la réunion du comité de gestion en charge de l'établissement du calendrier des fêtes. L'éclairage extérieur (dont les illuminations de Noël à étudier avec le Comité des fêtes) feront l'objet d'une décision ultérieure.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

---

**DELIBERATION N° 2022-09-01-14 - approuvée**

**7.5 - CONTRAT DE TERRITOIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – APPROBATION**

Les « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027, prévoient la mobilisation d’enveloppes financières pour les projets des communes répondant à l’une au moins des thématiques suivantes :

- solidarités humaines,
- transition écologique et aménagement du territoire,
- équipements culturels et sportifs,
- patrimoine historique,
- développement de circuits courts en vue d’une alimentation durable,
- ouvrages d’art,
- assainissement, eaux pluviales,
- eau potable
- ainsi que les projets d’investissement innovants.

---

Le conseil approuve les termes et modalités du «contrat départemental de territoire 2022-2027» fixant le montant de l’enveloppe plafonnée de la commune à 152 194 € H.T. pour la durée du contrat.

**DELIBERATION N° 2022-09-01-15 - approuvée**

**7.2- ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D’HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L’HABITATION PRINCIPALE**

Le Conseil décide d’assujettir les logements vacants à la taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale afin d’inciter les propriétaires à remettre sur le marché immobilier les logements vacants et répondre plus favorablement à la demande de location et d’acquisition existante sur le territoire.

**DELIBERATION N° 2022-09-01-16 – approuvée**

**7.5- SUBVENTIONS LIEES A LA SCOLARITE**

---

Le Conseil décide de limiter les subventions liées à la scolarité, au transport scolaire, aux séjours des primaires et aux voyages humanitaires telles qu’elles ont été votées précédemment

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

---

**DELIBERATION N° 2022-09-01-17 - approuvée**

**3.3 – SALLES et VAISSELLE COMMUNALES – PRESTATIONS**  
**ANNEXES – REGLEMENT ET TARIFS à compter du 01/01/2022 –**

Le Conseil modifie sa délibération 2021-11-01-05 du 25 novembre 2021 ainsi :

- Dépôt d'une caution par les Particuliers et les Associations : Pour les associations, la caution déposée annuellement est valable pour l'ensemble des utilisations des salles et pour le prêt d'un vidéo-projecteur.
- Les tarifs et la gratuité votés au niveau des associations, sont étendus au rassemblement annuel des classes.

Liste des délibération affichée et publiée sur le site de la commune le 29 septembre 2022.

**Nathalie TRAVERT LE ROUX,**  
**Maire**



